

JurisMedX

Consentement médical

Les bases du consentement en droit médical



Laurence Petoud – Référente juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch contact@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

🔍 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Table des matières

I.	Fondements légaux.....	3
II.	Consentement libre et éclairé	3
III.	Distinctions utiles.....	3
IV.	Jurisprudence clé.....	4
V.	Enjeux pratiques.....	4



Introduction

Le consentement médical est une pierre angulaire du droit des patients et de la pratique soignante. En Suisse, il n'est pas une formalité administrative : il incarne la reconnaissance de l'autonomie du patient et le devoir de loyauté du professionnel de santé.

La jurisprudence rappelle régulièrement qu'un soin sans consentement valable peut engager la **responsabilité civile et pénale du médecin**, même si le traitement était médicalement indiqué.

I. Fondements légaux

- **Constitution fédérale**
 - Art. 10 al. 2 Cst. : garantie de l'intégrité physique et psychique.
- **Code civil (CC)**
 - Art. 28 CC : protection de la personnalité.
 - Art. 377 ss CC : directives anticipées, représentation thérapeutique.
- **Code pénal (CP)**
 - Art. 122 ss CP : lésions corporelles → actes médicaux justifiés uniquement par consentement valable.
- **Lois spéciales**
 - LPMéd : exigences professionnelles.
 - LAMal : droit à l'information et à la transparence.
 - Loi sur la transplantation (LTrans) : règles spécifiques pour le don d'organes.

II. Consentement libre et éclairé

Définition

Le consentement est l'**adhésion volontaire** du patient à une mesure médicale, fondée sur une information complète et compréhensible.

Conditions de validité

1. **Information suffisante** : nature, but, alternatives, risques et coûts.
2. **Capacité de discernement** : présumée chez l'adulte, à apprécier chez les mineurs ou personnes vulnérables.
3. **Liberté de décision** : absence de contrainte ou manipulation.

III. Distinctions utiles

- **Information ≠ Consentement** : informer ne suffit pas, il faut recueillir l'accord.
- **Consentement ≠ Refus** : un refus éclairé doit être respecté, même s'il entraîne un risque vital.
- **Situations particulières** :
 - **Urgence vitale** : présomption de consentement.
 - **Directives anticipées** : force obligatoire si applicables.
 - **Représentant thérapeutique** : rôle en cas d'incapacité de discernement.



IV. Jurisprudence clé

Référence	Sujet	Enseignement clé	Lien officiel
ATF 117 Ib 197 (1991)	Information sur les risques	Le médecin doit informer même sur un risque rare mais grave , si celui-ci peut influencer la décision du patient.	bger.ch – ATF 117 Ib 197
ATF 133 III 121 (2007)	Complication vs faute médicale	Une complication connue et expliquée ≠ faute de l'art si la prise en charge respecte les règles médicales.	bger.ch – ATF 133 III 121
ATF 137 III 16 (2010)	Capacité de discernement	La capacité doit être appréciée au cas par cas : âge, état de santé, compréhension. Pas de règle automatique.	bger.ch – ATF 137 III 16
ATF 139 IV 57 (2012)	Acte sans consentement	Sans consentement valable, un acte médical peut être qualifié de lésion corporelle illicite .	bger.ch – ATF 139 IV 57

V. Enjeux pratiques

- **Pour les médecins** : risque de responsabilité civile (réparation du dommage) et pénale (lésions corporelles).
- **Pour les institutions** : nécessité de protocoles clairs, formulaires adaptés, formation continue.
- **Outils de sécurisation** :
 - Check-lists d'information.
 - Traces écrites (notes, signatures).
 - Travail interdisciplinaire (médecins, infirmières, juristes).

Conclusion

Le consentement médical n'est pas qu'un simple formulaire à signer.

C'est un pilier du droit des patients, une exigence éthique et une protection pour le médecin.

De la capacité de discernement à l'information sur les risques, nous avons vu combien la jurisprudence a façonné des repères solides.

En d'autres termes : « **Informé pour soigner, recueillir pour protéger** ».

Mais ce n'est qu'un début !

✍ « *Le consentement n'est pas une signature : c'est une liberté qui se respecte.* » – JurisMedX

Autres ressources :

- Cartes mentales
- Fiche pratique synthétisée

🔑 *Le droit du patient à consentir est une boussole. Les prochains tomes en montreront les orages, les déviations et les tempêtes. Restez accroché-e : la suite secoue.* ⚡